



REGLEMENT INTERIEUR

1. Il est demandé d'être ponctuel.
2. Les parents vérifieront que leurs enfants sont munis de **leur kimono, de leur ceinture**, d'une paire de **zoories ou de sandales et d'une bouteille d'eau**.
3. **Les ongles des pieds et des mains doivent être courts**, tous les **bijoux enlevés** et les **cheveux longs attachés sans pinces métalliques** ; l'aspect corporel du judoka doit être satisfaisant ainsi que son **kimono (propre et sans odeur)**.
Un rappel sera émis auprès des personnes accompagnantes, afin de signifier le respect de cet article du règlement.
Avant les cours, votre enfant devra prendre ses précautions et aller aux toilettes.
4. Toute personne montant sur le tatami, doit avoir transmis l'attestation de renseignement du questionnaire de santé, ou un certificat médical, ou doit disposer de son passeport judo renseigné. En cas de certificat médical, la mention par le médecin traitant « **apte à la pratique du judo en compétition** », doit figurer sur le certificat sur papier libre, ou dans le passeport judo, pour ceux qui en possèdent un.
5. Les personnes accompagnant les enfants au dojo doivent les emmener à l'intérieur du dojo et venir les rechercher à l'intérieur du dojo.
La responsabilité du club et des professeurs envers les judokas ne saurait être engagée au-delà des limites du dojo et des heures de cours auxquelles est inscrit l'enfant.
6. **Toute inscription est due pour l'année** ; il ne pourra pas être réclamé de remboursement de toute ou en partie de la cotisation en cas d'interruption de l'activité.
7. Le Judo Club Espérance décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, de vêtements...
8. Pour le bon déroulement de l'entraînement, **si les parents assistent au cours, ils ne doivent pas intervenir auprès de leur(s) enfant(s) ou du professeur pendant le cours**. Le professeur reste seul juge sur le tatami et il pourra demander aux parents de sortir en cas de manquement à cette règle. Le **silence** et le **respect du code moral du judo** sont demandés aux parents présents autour des tatamis.
9. Des imprimés ou des mails sont transmis pour la participation aux compétitions et aux stages. En cas de non-réponse rendue dans les délais, le club ne peut être tenu pour responsable de la non-participation du judoka pour la manifestation prévue.
10. **LE RESPECT** est une des valeurs enseignées par le judo. Les enfants doivent respecter les indications du professeur.
Toute **attitude irrespectueuse, injurieuse ou dangereuse** sera sanctionnée, allant jusqu'à **l'exclusion du cours, voire du club (sans remboursement de la cotisation)**.
11. Certains cours peuvent être déplacés ou annulés au cours de la saison, vous en serez avertis par mail, SMS, Facebook ou voie orale dans les meilleurs délais.
12. Les déplacements pour les stages ou les compétitions sont à la charge des licenciés ou des parents.
13. **Les salles** où nous pratiquons le judo, sont mises à la disposition par la ville de Nogent-sur-Seine, nous vous demandons de **bien respecter ces lieux** :
 - a. Tirer les chasses d'eau après votre passage aux toilettes,
 - b. Mettre vos déchets à la poubelle,
 - c. Respecter les vestiaires du dojo (dalles plafonds, eau dans le vestiaire, ...)
 - d. Respecter le silence aux abords du tatamis et dans les couloirs



CODE MORAL DU JUDO



LA TENUE DU JUDOKA

Judogi (kimono) propre ; pour les personnes intéressées, des kimonos sont en vente tout au long de l'année pour cela il faut se renseigner auprès du bureau.



Pour l'hygiène, des zoories (ou sandales ou savates), pour garder les pieds propres et maintenir propre le tatami



Prévoir une gourde pour éviter de sortir du tatami pendant les cours

La validation de ce présent règlement (2 pages) par signature(s) est **OBLIGATOIRE** pour confirmer que vous l'avez lu et approuvé :

Si judoka MINEUR <i>Signature d'un ou des 2 parents + Signature du Judoka MINEUR (si le MINEUR peut écrire)</i>	Si judoka MAJEUR <i>Signature du judoka MAJEUR</i>
Date : Signatures :	Date : Signature :